


<p align="center">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 08 mars 2022</p>	<p>Envoyé en préfecture le 11/03/2022 Reçu en préfecture le 11/03/2022 Affiché le  ID : 074-200070852-20220308-CC_13_2022-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 28 Suppléants : 1 Absents : 4 Pouvoir : 6 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 13/2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 08 mars à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège social, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 02 mars 2022</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Sandrine TASSET, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SÈVE.</p> <p>Suppléants : Alain LAMBERT représenté par Dominique REY</p> <p>Pouvoir : Bernard THIBOUD à Paul RANNARD, Laetitia COCATRIX à Emmanuel GEORGES, Sylvie TARAGON à François SÈVE, Carole BRETON à David BANANT, Jérémie COURLET à Carole ETTORI, Gilles CALLET à Gérard LAMBERT.</p> <p>Absents : Hervé BOUËDEC, Pascal COULLOUX, Gilles PILLOUX, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Monsieur Michel BOTTERI est désigné secrétaire de séance.</p>	

FINANCES – Reprise anticipée et affectation des résultats de l'exercice 2021 sur le Budget Principal et Budgets annexes CC Usse et Rhône

Vu la délibération n° CC 11/2022 du 8 mars 2022 approuvant l'ensemble des comptes de gestion de l'année 2021 de la CC Usse et Rhône,
Vu la délibération n°CC 12/2022 du 8 mars 2022 approuvant les comptes administratifs de l'année 2021.

La Vice-présidente rappelle que, conformément à l'article L2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

La Vice-présidente précise que lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte-tenu des restes à réaliser),
- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section de fonctionnement, soit en réserve en section d'investissement.

Après avoir entendu et constaté les comptes administratifs, la Vice-présidente propose de procéder à l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

CONSTATE ET DECIDE d'affecter en 2022 les résultats de fonctionnement 2021 comme suit :

❖ BUDGET PRINCIPAL CCUR (84400)

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	avant intégration RESULTATS DE CLOTURE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	ZAC 1 CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	Zone de Loisirs CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	ENSEMBLE CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	141 168,16 €		315 296,84 €		456 465,00 €	-726 552,01 €	270 228,83 €	141,82 €
FONCTIONNEMENT	484 296,26 €	484 296,26 €	-242 454,84 €		-242 454,84 €	1 202 003,95 €	-697,94 €	958 851,17 €

Pour rappel l'excédent de fonctionnement 2020 est de 484 296.26 € et un excédent d'investissement 2020 de 141 168.16 €. L'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement a été effectué sur le compte 1068.

Il constate les résultats 2021 et décide les résultats comme suit :

Résultat de fonctionnement CUMULE au 31/12/2021	disponible pour affectation	958 851,17 €
Restes à réaliser (montant négatif si les dépenses supérieures aux recettes)		174 863,81 €
	besoin de financement calculé	0,00 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
		0,00
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Total affecté au c/ 1068 (en recette d'investissement) :		
		0,00
excédent à reporter (ligne 002) en recette de fonctionnement du BP 2022		958 851,17 €
pour mémoire: excédent à reprendre en recette d'investissement ligne 001 du BP		141,82 €

- **APPROUVE** les inscriptions suivantes sur le Budget Principal 2022 :
 L'affectation du déficit de la section de fonctionnement est donc reportée en section de recettes de fonctionnement : au 002 (R) pour 958 851.17 €
 Report en section d'investissement : au 001 (R) : 141.82 €

❖ BUDGET ANNEXE ADS (84409)

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT			0,00 €			0,00 €
FONCTIONNEMENT	17 388,62 €		-15 575,02 €			1 813,60 €

Il constate les résultats 2021 et décide les résultats comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/ 2021	1 813,60 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en recette de fonctionnement)		1 813,60
Total affecté au c/ 1068 (en recette d'investissement) :		0,00
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement du budget primitif 2022		

➤ **APPROUVE** l'affectation du déficit de la section de fonctionnement reportée en section de fonctionnement du budget annexe 2022 :
 En section de fonctionnement : 002 (R) pour 1 813.60 €

❖ BUDGET ANNEXE PORT GALLATIN (84600)

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	49 449,65 €		19 107,27 €	0,00 €		68 556,92 €
FONCTIONNEMENT	-9 044,83 €	0,00 €	13 290,35 €			4 245,52 €

Il constate les résultats 2021 et décide les résultats comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de 4 245.52 € et un excédent d'investissement de 68 566.92 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/ 2021	4 245,52 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en recette de fonctionnement)		4 245,52
Total affecté au c/ 1068 (en recette d'investissement) :		0,00
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement du budget primitif 2022		
pour mémoire: excédent à reprendre en recette d'investissement ligne 001 du budget primitif		68 556,92 €

➤ **APPROUVE** l'affectation du déficit de la section de fonctionnement reportée en section de fonctionnement du budget annexe 2022
 En section de fonctionnement : au 002 (R) : 4 245.52 €
 En section d'investissement : au 001 (R) : 68 556.92 €

❖ BUDGET ANNEXE MAISON DE VIE (84406)

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	avant intégration	pôle médical	ENSEMBLE
					RESULTATS DE CLOTURE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	
INVESTISSEMENT	41 280,47 €		-4 816,87 €		36 463,60 €	-136 223,28 €	-99 759,68 €
FONCTIONNEMENT	-48 921,39 €	0,00 €	42 498,66 €		-6 422,73 €	-3 111,58 €	-9 534,31 €

Il constate les résultats 2021 et décide les résultats comme suit :

Résultat de fonctionnement CUMULE au 31/12/2021	disponible pour affectation	-9 534,31 €
Restes à réaliser (montant négatif si les dépenses supérieures aux recettes)		422 093,12
	besoin de financement calculé	0,00
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
		0,00
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Total affecté au c/ 1068 (en recette d'investissement) :		
		0,00
déficit à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement du BP 2022		-9 534,31 €
pour mémoire: déficit à reprendre en dépense d'investissement ligne 001 du BP		-99 759,68 €

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2022 et les inscriptions suivantes :
- En section de fonctionnement au 002 (D) : 9 534.31 €
 Report en section d'investissement au 001 (D) : 99 759.68 €

❖ BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES (84407)

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	13 848,19 €		4 393,98 €	0,00 €		18 242,17 €
FONCTIONNEMENT	-21 203,34 €	0,00 €	91 975,34 €			70 772,00 €

- Il constate les résultats 2021 et décide les résultats comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/ 2021	70 772,00 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
		0,00
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en recette de fonctionnement)		
		70 772,00
Total affecté au c/ 1068 (en recette d'investissement) :		
		0,00
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement du budget primitif 2022		
pour mémoire: excédent à reprendre en recette d'investissement ligne 001 du budget primitif		18 242,17 €

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2022 et les inscriptions suivantes :
- En section de fonctionnement au 002 (R) : 70 772.00 €
 En section d'investissement au 001 (R) : 18 242.17 €

❖ BUDGET ANNEXE ZONE DE LOISIRS (84404)

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	202 849,12 €		67 379,71 €	0,00 €		270 228,83 €
FONCTIONNEMENT	-73 531,78 €	0,00 €	72 833,84 €			-697,94 €

Il constate les résultats 2021 et décide les résultats comme suit :

- Un déficit de fonctionnement 2021 de 697.94 €
- Un excédent d'investissement 2021 de 270 228.83 €

Suite à la dissolution du budget Zone de Loisirs au 31/12/2021 et le résultat intègrera le budget Principal 2022 (cf. Délibération CC 133 /2021)

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats sur le budget Principal 2022, en reprenant les inscriptions suivantes :

Le Déficit de fonctionnement au 002 (D) : 697.94 €

L'excédent d'investissement au 001 (R) : 270 228.83 €

❖ BUDGET ASSAINISSEMENT (84500)

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTATS DE CLOTURE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	951 172,07 €		-585 038,37 €		366 133,70 €
FONCTIONNEMENT	965 439,74 €		766 065,61 €		1 731 505,35 €

- Il constate les résultats 2021 et décide les résultats comme suit :

Résultat de fonctionnement CUMULE au 31/12/2021	disponible pour affectation	1 731 505,35 €
Restes à réaliser (montant négatif si les dépenses supérieures aux recettes)		-1 108 940,18 €
	besoin de financement calculé	742 806,48 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		742 806,48
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Total affecté au c/ 1068 (en recette d'investissement) :		742 806,48
excédent à reporter (ligne 002) en recette de fonctionnement du BP 2022		988 698,87 €
pour mémoire: excédent à reprendre en recette d'investissement ligne 001 du BP		366 133,70 €

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2022 et les inscriptions suivantes :

Affectation en section de recette d'investissement c /1068 de 742 806.48 €

Report de l'excédent en recette d'investissement au R 001 de 366 133.70 €

❖ BUDGET ANNEXE POLE MEDICAL DES USSES (84412)

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-127 527,73 €		-8 695,55 €	0,00 €		-136 223,28 €
FONCTIONNEMENT	-915,40 €	0,00 €	-2 196,18 €			-3 111,58 €

Il constate les résultats 2021 et décide les résultats comme suit :

- En déficit de fonctionnement 2021 de 3 111.58 €
- Un déficit d'investissement 2021 de 136 223.28 €

Ce budget annexe a été dissout au 31-12-2021 par la délibération CC 132 /2021, par conséquent les reports sont intégrés au Budget annexe Maisons de vie / Santé (84412) qui reprend l'ensemble de l'actif et du passif de ce budget annexe.

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats sur le budget Annexe Maisons de Vie/Santé 2022, en reprenant les inscriptions suivantes :
 Le déficit de fonctionnement de 3 111.58 €
 Le déficit d'investissement de 136 223.28 €

❖ BUDGET ANNEXE ZAC 1 (84403)

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-751 739,34 €		25 187,33 €			-726 552,01 €
FONCTIONNEMENT	1 221 791,56 €		-19 787,61 €			1 202 003,95 €

Il constate les résultats 2021 et décide les résultats comme suit :

- Un excédent de fonctionnement 2021 de 1 202 003.95 €
- Un déficit d'investissement 2021 de 726 552.01 €

Le budget ZAC 1 est dissout au 31 Décembre 2021 (Délibération CC 106/2021).

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats sur le budget Annexe 2022, en reprenant les inscriptions suivantes :
 Report de l'excédent de fonctionnement de : 1 202 003.95 €
 Report du déficit d'investissement de 726 552.01 €

❖ BUDGET ANNEXE ZAC 2 (84405)

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-81 945,84 €		-7 122,29 €	0,00 €		-89 068,13 €
FONCTIONNEMENT	403 575,53 €		-62 207,41 €			341 368,12 €

Il constate les résultats 2021 et décide les résultats comme suit :

- Un excédent de fonctionnement 2021 de 341 368.12 €
 - Un déficit d'investissement 2021 de 89 068.13 €
 - Pas d'affectation en comptabilité de stock.
- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2022 et les inscriptions suivantes :
- Report de l'excédent de fonctionnement de 341 368.12 €
 - Report du déficit d'investissement au 001 (D) : 89 068.13 €

❖ **BUDGET ANNEXE ZAC 3 (84402)**

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	437 197,44 €		1 255 212,19 €	0,00 €		1 692 409,63 €
FONCTIONNEMENT	5 446,16 €		9 373,82 €			14 819,98 €

Il constate les résultats 2021 et décide les résultats comme suit :

- Un excédent de fonctionnement 2021 de 14 819.98 €
 - Un excédent d'investissement 2021 de 1 692 409.63 €
 - Pas d'affectation en comptabilité de stock.
- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2022 et les inscriptions suivantes :
- Report de l'excédent de fonctionnement au 002 (R) : 14 819.98 €
 - Report de l'excédent d'investissement au 001 (R) : 1 692 409.63 €

❖ **BUDGET ANNEXE ZAE VIEUX-MOULIN / SERRASSON (84408)**

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	74 089,06 €		0,00 €			74 089,06 €
FONCTIONNEMENT	714 108,57 €		-14 403,70 €			699 704,87 €

Il constate les résultats 2021 et décide les résultats comme suit :

Un excédent de fonctionnement 2021 de 699 704.87 €
 Un excédent d'investissement 2021 de 74 089.06 €
 Pas d'affectation en comptabilité de stock.

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2022 et les inscriptions suivantes :
- Report de l'excédent de fonctionnement au 002 (R) : 699 704.87 €
 - Report de l'excédent d'investissement au 001 (R) : 74 089.06 €

❖ BUDGET ANNEXE MABOEZ (84401)

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-199 500,98 €		-113 901,40 €			-313 402,38 €
FONCTIONNEMENT	404 448,67 €		2 497,00 €			406 945,67 €

Il constate les résultats 2021 et décide les résultats comme suit :

- Un excédent 2021 de fonctionnement de 406 945.67 €
- Un déficit 2021 d'investissement de 313 402.38 €
- Pas d'affectation en comptabilité de stock.

➤ **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2021 et les inscriptions suivantes :

Report de l'excédent de fonctionnement au 002 (R) : 406 945.67 €

Report du déficit d'investissement au 001 (D) : 313 402.38 €

❖ BUDGET ANNEXE ZAE DE LA CULAZ (84411)

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €

Il constate aucune ré écriture comptable en 2021 et donc aucune somme à affecter pour le budget primitif 2022.

Le budget ZAE LA CULAZ est dissout au 31 Décembre 2021 (Délibération CC 148/2021)

❖ BUDGET ANNEXE ZAE DE CHAMBARIN (84410)

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €
FONCTIONNEMENT	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €			38 000,00 €

Il constate les résultats 2021 et décide les résultats comme suit :

Pour rappel un excédent 2020 en fonctionnement de 38 000,00 €

- Un excédent 2021 de fonctionnement de 38 000,00 €
- Aucun déficit ni excédent d'investissement.

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2022 et les inscriptions suivantes :

Report en section de fonctionnement au 002 (R) : 38 000,00 €.

Le Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

APPROUVE les propositions d'affectation de résultats sus indiqués pour le budget principal et les budgets annexes de la CC Usse et Rhône.

AUTORISE le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le



ID : 074-200070852-20220308-CC__13_2022-DE